



**ARRÊTÉ n° 23/95**

**portant composition de la Commission Nautique Locale  
chargée d'émettre un avis sur les projets :**

- Pose d'enregistreurs acoustiques pour l'enregistrement des bruits sous-marins autour du projet AO7 et son raccordement ;
- Travaux au sein des limites administratives du GPMLR;
- Mouillage individuel pêcheur professionnel au lieu La Grande, Ars-en Ré ;
- Renouvellement du projet RECIF 17.

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° 2021/017 en date du 26 mars 2021 du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet du département la Charente-Maritime portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de Charente-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Christophe MANSON Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim de la Charente-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2023 donnant délégation de signature aux agents de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Une Commission Nautique Locale est instituée pour émettre un avis sur le projet :

- Pose d'enregistreurs acoustiques pour l'enregistrement des bruits sous-marins autour du projet AO7 et son raccordement ;
- Travaux au sein des limites administratives du GPMLR;
- Mouillage individuel pêcheur professionnel au lieu La Grande, Ars-en Ré ;
- Renouvellement du projet RECIF 17.

**ARTICLE 2**

Cette commission est constituée comme suit :

**Membres de droit :**

Monsieur Christophe MANSON, délégué à la mer et au littoral ou Madame Elsa TUDAL, Responsable du service des Activités Maritimes, présidente, représentant le préfet du département de la Charente-Maritime et le préfet maritime de l'Atlantique ;

Madame Elsa TUDAL, Responsable du service des Activités Maritimes ou Monsieur AMAUDRIC DU CHAFFAUT François, Adjoint à la responsable du service des Activités Maritimes, représentant le directeur départemental des territoires ;

Monsieur RONAN Lucas, représentant le conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

### **Membres temporaires :**

#### **Représentants plaisanciers**

Jean-Jacques COUDRAY	8, rue de la Pierrière 17220 Bourgneuf	Titulaire
Pascal POTIER	111 rue des Embruns 17940 Rivedoux	Suppléant

#### **Représentants pilotes**

M. Timothee PONROY	Rue du Dahomey – BP 2086 17010 La Rochelle Cédex	Titulaire
M. Alexandre BACHY	Rue du Dahomey – BP 2086 17010 La Rochelle Cédex	Suppléant

#### **Représentants marins au commerce**

M. Damien COURCAUD	3 Promenoir des Coureauteurs Le Gabut 17025 La Rochelle	Titulaire
M. Jean-Claude DI FUSCO	3 Promenoir des Coureauteurs Le Gabut 17025 La Rochelle	Suppléant

#### **Représentants CDPMEM**

M. Eric BLANC	44 rue Bertrand 17600 L'Eguille	Titulaire
M. Philippe MICHEAU	10 rue de la Libération 17480 Le Château d'Oléron	Suppléant

#### **Représentants CRC**

M. Benoit DURIVAUD	2 Ter rue des Maurines 17230 Charron	Titulaire
M. Philippe MORANDEAU	Rue du Marais La Chevalerie 17480 Le Château d'Oléron	Suppléant

### **ARTICLE 3**

La Commission entendra le Comité départemental des pêches maritimes et de l'élevage marin de la Charente-Maritime, le Grand Port Maritime de La Rochelle, la subdivision des Phares et Balises de La Rochelle de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique, ainsi que les personnes qui auront demandé à présenter des observations ou qu'elle jugera utile de consulter.

#### **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera notifié aux membres temporaires et suppléants. Il sera affiché à la diligence du Directeur départemental des Territoires et de la Mer, au Service des Activités Maritimes de la Délégation de la Mer et du Littoral.

#### **ARTICLE 5**

Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le **16 NOV. 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

L'adjoint à la responsable du  
Service des activités maritimes  
François Amaudric du Chaffaut

#### **Destinataires :**

- Tous membres temporaires et suppléants

#### **Copies :**

- Préfecture de la Charente-Maritime
- Préfecture maritime de l'Atlantique

